

A l'heure où M. Seward remettait au ministre de France sa longue note diplomatique, débarquait au port de la Vera-Cruz M. le baron Saillard, envoyé en mission à Mexico par le cabinet français. Le même courrier apportait deux dépêches de M. Drouyn de Lhuys à M. Dano, l'une datée du 14, l'autre du 15 janvier 1866. Dans la première, il était exposé « que la situation dans laquelle nous nous trouvions au Mexique ne pouvait se prolonger, et que les circonstances nous obligeaient de prendre à cet égard une résolution définitive, que l'Empereur ordonnait de faire connaître à son représentant. » Notre ministre des affaires étrangères se bornait à constater « que la cour de Mexico, malgré la droiture de ses intentions, se trouvait dans l'impossibilité reconnue de remplir désormais les conditions de Miramar. » La question ainsi posée en ces termes, c'était rejeter injustement toute la responsabilité de notre évacuation sur Maximilien, à qui on laissait ignorer que l'affaire mexicaine était

devenue américaine. M. Drouyn de Lhuys terminait ainsi sa première dépêche :

Paris, 14 janvier 1866.

A M. Dano, ministre de France à Mexico.

.....
Il faut donc que notre occupation ait un terme, et nous devons nous y préparer sans retard. L'empereur vous charge, Monsieur, de la fixer de concert avec son auguste allié, après qu'une loyale discussion à laquelle M. le maréchal Bazaine est appelé naturellement à prendre part, aura déterminé les moyens de garantir, autant que possible, les intérêts du gouvernement mexicain, la sûreté de nos créances et les réclamations de nos nationaux. Le désir de Sa Majesté est que l'évacuation puisse commencer vers l'automne prochain.

Vous voudrez bien, Monsieur, donner lecture de cette dépêche à S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères et lui en laisser copie. Je charge M. le baron Saillard d'y ajouter verbalement toutes les explications nécessaires et de me rapporter, dans un bref délai, la réponse par laquelle vous me ferez connaître les arrangements définitifs qui auront été conclus.

DROUYN DE LHUYS.

La seconde dépêche, d'un caractère plus intime, avait pour but d'établir que notre gouvernement entendait se dégager des obligations contractées par le traité de Miramar, se prévalant de la faculté que lui fournissait la non-exécution d'une convention bilatérale par le Mexique, puisque son trésor était vide, et qu'il ne pouvait plus payer nos troupes entretenues sur son territoire. Le cabinet français ajoutait que ces embarras n'étaient pas nouveaux, et qu'à diverses

reprises nous avons essayé d'y pourvoir *en facilitant des emprunts qui avaient mis à la disposition du Mexique des sommes importantes*. C'était pousser trop loin l'oubli de la réalité, puisque ces emprunts énormes n'avaient mis entre les mains de Maximilien que la faible somme de 40 millions environ, sans compter les 8 millions que le souverain avait reçus personnellement à sa prise de possession du trône. Par une amère ironie, cette dépêche étrange dans ses contradictions, tout en arguant de l'impuissance de la couronne mexicaine à faire face à ses engagements, se plaisait à constater les sympathies et les espérances de la population en faveur de Maximilien. En terminant, notre gouvernement essayait même de colorer le retrait de ses troupes du désir de mieux servir les intérêts de ce trône, qu'il allait laisser couler, ou plutôt dont il devait, nous en donnerons bientôt des preuves, précipiter la chute.

Paris, le 15 janvier 1866.

A M. Dano, ministre de France à Mexico.

.....
Cette situation m'amène à me demander si l'intérêt bien entendu de l'empereur Maximilien ne se trouve pas ici d'accord avec les nécessités auxquelles nous sommes tenus d'obéir. De tous les reproches que font entendre les dissidents à l'intérieur, et les adversaires au dehors, le plus dangereux pour un gouvernement qui se fonde est certainement celui de n'être soutenu que par des forces étrangères. Sans doute, le suffrage des Mexicains a répondu à cette imputation : elle subsiste pourtant, et l'on comprend combien il serait utile à la cause de l'empire de retirer cette arme à ses adversaires.

Au moment où ces diverses considérations nous obligent à

envisager le terme de notre occupation militaire, le gouvernement de l'Empereur, dans *sa sollicitude pour l'œuvre glorieuse dont il a pris l'initiative* et dans sa sympathie pour l'empereur Maximilien, devait se rendre un compte exact de la situation financière du Mexique. *Cette situation est grave, mais elle n'est point désespérée*. Avec de l'énergie et du courage, avec une volonté ferme et suivie, l'empire mexicain peut triompher des difficultés qu'il rencontre sur sa route ; mais le succès n'est qu'à ce prix. C'est la conviction que nous avons puisée dans l'examen attentif et consciencieux de ses obligations et de ses ressources, et vous vous efforcerez de la faire passer dans l'esprit de l'empereur Maximilien et de son gouvernement.

DROUYN DE LHUYS.

Peut-on prétendre encore que M. Rouher ignorait la vérité quand il traçait, du haut de la tribune du Corps législatif, ces riants tableaux du paysage mexicain, déjà si brillamment esquissés par M. Corta dans ses discours au Corps législatif, 11 et 12 avril 1865 ? Le cabinet français s'apercevait bien tard que *le reproche le plus dangereux pour un gouvernement qui se fonde, est celui de n'être soutenu que par des forces étrangères* ! L'histoire de France ne contenait-elle pas sur ce point tous les enseignements nécessaires ?

La mission du baron Saillard, complètement inattendue, vint jeter un trouble indicible dans le palais impérial. Maximilien envisagea tout de suite, sans se rendre compte d'où le coup partait, les sinistres conséquences de ce brusque abandon de la France. Quand il devint plus maître d'un juste ressentiment qu'il ne déguisa pas, il repoussa nettement les propositions qui lui avaient été formulées au nom de Napoléon III. Un mois s'était à peine écoulé que de nouvelles ins-

tructions plus précises encore, conçues toujours sous la pression américaine, étaient expédiées à M. Dano. Supposait-on donc à Paris que l'empereur Maximilien, qu'on n'avait même pas eu le soin de pressentir, consentirait facilement à lacérer le traité de Miramar, ou plutôt, était-on décidé à heurter de front toutes les résistances du prince ? Cette dernière appréciation nous paraît vraisemblable. On avait hâte de rejeter de parti pris tous les tempéraments que comportait une question aussi brûlante. La dépêche du 16 février témoigne assez des sentiments de la cour des Tuileries, impatiente de trancher violemment le nœud gordien qui l'enchaînait au nouveau continent.

Paris, le 16 février 1866.

A M. Dano, ministre de France à Mexico.

Monsieur, à l'heure où je vous écris cette dépêche, M. le baron Saillard doit être arrivé à Mexico. Les instructions du gouvernement de l'Empereur vous sont donc connues.

Le désir de Sa Majesté, ainsi que vous le savez, est que l'évacuation puisse commencer vers l'automne prochain et qu'elle soit achevée le plus promptement possible. Vous aurez à vous entendre avec M. le maréchal Bazaine pour en fixer les termes successifs, d'accord avec l'empereur Maximilien.

Je ne saurais développer ici les considérations diverses dont il y aura à tenir compte dans la conduite de cette opération ; les unes, d'une nature purement militaire et technique, sont essentiellement du ressort de M. le maréchal commandant en chef ; les autres, d'un caractère plus politique, sont remises à vos appréciations communes, éclairées par la parfaite connaissance

que vous avez des circonstances locales et des nécessités qu'elles imposent.

Ces points réglés, et les intérêts français ainsi sauvegardés, le gouvernement de l'Empereur n'en continuera pas moins à témoigner d'une manière efficace toute la sympathie qu'inspirent à Sa Majesté la personne du souverain du Mexique et la tâche généreuse à laquelle il s'est dévoué. Vous voudrez bien, monsieur, en donner, au nom de Sa Majesté, l'assurance à l'empereur Maximilien.

DROUYN DE LHUYS.

Comme on le voit, le *Livre jaune* est intéressant à consulter. Maximilien était donc placé dans une véritable impasse. Il faut bien reconnaître que l'article 2 du traité de Miramar, ainsi conçu : « Les troupes françaises évacueront le Mexique au fur et à mesure que S. M. l'empereur du Mexique pourra organiser des troupes nécessaires pour les remplacer, » conférait à la France le droit strict de diminuer son effectif, d'autant que, depuis dix-huit mois, Maximilien, s'il n'eût été entravé par ses généraux et ses fonctionnaires, avait eu le temps et les moyens d'organiser une partie de son armée. Mais s'il était intéressant, comme épreuve salutaire, de livrer la nation mexicaine à ses propres forces, il ne s'ensuivait pas que l'évacuation, commencée en automne, dût être achevée avec une précipitation aussi funeste. Ce qui surtout rendit et devait rendre, de prime abord, le débat irritant, ce fut que, tout en prétendant appliquer à sa guise le traité de Miramar, le cabinet des Tuileries déclarait en même temps se dégager des obligations qu'il avait acceptées par cette convention, qui liait les deux parties. A la fin de février,

le baron Saillard, sans avoir vu sa mission aboutir, faisait voile pour l'Europe.

Sur de nouvelles insistances de notre diplomatie, la cour de Mexico ne tarda pas à s'apercevoir que sa cause était gravement compromise à Paris. Elle pensa que l'envoi d'un ambassadeur dévoué, pouvant exposer franchement à son auguste allié ses craintes et ses espérances, réussirait, sinon à conjurer, du moins à modifier les résolutions déjà prises. M. Almonte, l'ancien régent, reçut l'ordre de partir, porteur d'une missive impériale pour le palais des Tuileries. En attendant le fruit de cette négociation, le souverain du Mexique tourna toute son attention vers la légion étrangère et la brigade austro-belge, les seuls éléments européens destinés à rester, après l'évacuation, les soutiens de l'édifice impérial. L'organisation de ces forces, en effet, intéressait au plus haut point l'avenir et même le salut de la couronne.

« La convention de Miramar, par l'article 3, avait stipulé que la légion étrangère au service de la France, composée de 8,000 hommes, demeurerait encore pendant six années au Mexique, après que toutes les autres forces françaises auraient été rappelées, conformément à l'article 2. A dater de ce moment, ladite légion devait passer au service et à la solde du gouvernement mexicain. Ce dernier gouvernement se réservait la faculté d'abrégier la durée de l'emploi au Mexique de ce corps étranger. »

En prévision de l'avenir, notre quartier général, dès 1865, s'était préoccupé de la formation particulière de cette force et avait apporté le plus grand soin au choix des éléments militaires qui devaient la composer. La légion ne tarda pas à se rendre redoutable, et, au commencement de l'année 1866,

elle comptait déjà six bataillons, deux escadrons, deux batteries d'artillerie et une compagnie du génie. Dans le courant de la même année, elle s'augmenta de deux bataillons. C'était là un nouvel et solide appui que Maximilien possédait en dehors de son armée, dont nous avons vu l'effectif s'élever déjà à 36,000 hommes et 12,000 chevaux environ.

Parallèlement à la légion étrangère, fonctionnait la brigade austro-belge; elle dépensait presque le double du corps français. Néanmoins, comme son existence était capitale et que son licenciement, faute de solde, eût été le signal d'une débandade générale de l'armée mexicaine, le gouvernement français crut devoir consentir cette fois à ce que notre Trésor subvint aux frais des Belges et des Autrichiens. Dans l'intérêt de l'administration de ces contingents que notre intendant devait entretenir et contrôler, on dut proposer à Maximilien la réunion en une seule division de la légion étrangère française et de la brigade austro-belge, appelées à suivre la même fortune sous le même drapeau. Cette division devait être commandée par un général français. Une pareille combinaison était heureuse; elle supprimait toute cause de conflit d'autorité entre les officiers étrangers et les officiers indigènes; de plus, ces éléments européens, devenus compactes en vivant côte à côte, devaient acquérir une force de cohésion, qui, aux moments difficiles, eût permis à Maximilien de traverser tout le Mexique en maître. Le choix du général français était indiqué; nos droits acquis ne permettaient pas de placer notre légion sous les ordres des Autrichiens, tenus d'obéir eux-mêmes aux Mexicains.

A cette double proposition, favorable aux intérêts de la couronne, Maximilien répondit au général en chef :

Mexico, 3 avril 1866.

Mon cher maréchal,

Je réponds de la manière suivante à votre aimable lettre du 30 dernier. Il m'est fort agréable de savoir que, pendant la durée momentanée de l'état financier actuel du pays, le Trésor français se charge de couvrir les besoins de ma légion austro-belge. J'y vois une nouvelle preuve de la sympathie du gouvernement pour la cause du Mexique.

Pour ce qui touche à la réunion de la légion étrangère française et de la brigade austro-belge en une division, sous les ordres d'un général français, *je consens à cette mesure en tant que le permettent le terrain légal et les circonstances nationales spéciales de ces deux corps*, et pourvu que leur effectif total soit au moins de quinze mille hommes. Je désire donc voir s'entamer des pourparlers à ce sujet.

Mon intention est que cette affaire soit débattue par une commission, et je vous prie de me faire connaître les membres que vous y désignerez.

.....
Votre très affectionné,

MAXIMILIEN.

Cette réponse de l'empereur, qui laissait encore cette fois s'évanouir un élément de force pour son trône, n'était qu'un refus déguisé de la combinaison militaire soumise à sa haute appréciation. Ces expressions préméditées « le terrain légal et les circonstances nationales spéciales de ces deux corps » ouvraient un champ infini aux interprétations et aux équivoques. Néanmoins, un général de notre armée, réputé pour ses qualités énergiques, fut mis à la disposition de la cour de Mexico. La commission s'assembla souvent : dans son sein ne tardèrent pas à se manifester les influences qui avaient

déjà pesé sur la résolution impériale. Les commissaires belges et autrichiens réclamèrent pour leurs soldats une discipline indépendante et le droit de commandement pour celui des chefs qui compterait le plus gros effectif sous ses ordres. En un mot, c'était s'affranchir de toute direction française, et s'exposer, comme les événements l'ont prouvé, à de graves désastres. En fin de compte, le général autrichien de Thun, qui, dégoûté de s'occuper de l'armée mexicaine, s'était démis de ses pouvoirs, fut appelé à la tête de ces forces étrangères, et Maximilien pria de nouveau notre quartier général de reprendre la haute direction de son armée. Que de temps perdu en tâtonnements infructueux !